



Société de Chasse et de Protection du Milieu Naturel de Vitrolles LOU ROUCAS

Vitrolles, le 20/08/2025

Objet : Communiqué de remise des cartes

Cher(e) adhérent(e),

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de remise des cartes ainsi que la liste des justificatifs à fournir :

Calendrier de remise des cartes :

- Mardi 2 septembre de 18h à 20h au local de chasse
- Samedi 6 septembre 10h à 12h au local de chasse
- Mardi 9 septembre de 18h à 20h au local de chasse
- Samedi 13 septembre de 10h à 12h au local de chasse

Documents à fournir pour l'adhésion :

- Une photo d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatif d'hébergement pour les mineurs et/ou étudiant
- Justificatif employeur pour les résidents extérieurs mais travaillant sur la commune de Vitrolles
- Validation du permis de chasse pour la saison 2025/2026
- Attestation d'assurance couvrant l'activité chasse
- 3 enveloppes timbrées ou 5 € ou une adresse mail valide

Prix des cartes sociétaires :

- 1ère catégorie : Propriétaires terriens de plus de 3 Ha chassable : 110 €
- 2ème Catégorie A : Résidents sur la commune : 150 €
- 2ème Catégorie A + de 65 ans : 120 €
- 2ème Catégorie B : Extérieur avec un lieu de résidence sur Vitrolles : 180 €
- 2ème Catégorie C : Extérieur avec un lieu de travail sur Vitrolles : 220 €
- 3ème Catégorie : Hors commune : 300 €
- Non restitution du carnet de prélèvement : 30 €
- Droit d'entrée (hors jeune permis -19 ans) et non excusé : 70 €

Bonne saison à tous.

Association Loi 1901 crée en 1934. Enregistrée en Préfecture.
Adresse Postale : Mr PARMENTIER Olivier – 104 résidence Le Bosquet -13127 Vitrolles
Adresse Local : Centre FontBlanche - Quartier de la Frescoule - 13127 Vitrolles